

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 16218
Numéro SIREN : 840 697 841
Nom ou dénomination : La Grange

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2023 sous le numéro de dépôt 12269



20230122692022

DATE DEPOT : 28/03/2023

N° DE DEPOT : 12269

N° GESTION : 2018B16218

N° SIREN : 840697841

DENOMINATION : La Grange

ADRESSE : 20 rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris

MILLESIME : 2022

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

29 MARS 2023

Sous le N° :

12269

MB

LA GRANGE

**Société par actions simplifiée
au capital de 13 000 euros**

**Siège social : 20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD, 75011 PARIS 11
840 697 841 RCS PARIS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 MARS 2023**

L'an 2023,
Le 31 mars,
A 10 heures,

Madame VIRGINIE THANH,
démorant 16 RUE DU GRAND PRIEURE , 75011 PARIS 11,

Associée unique de la société LA GRANGE ,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame VIRGINIE THANH, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à -4 078 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -4 078 euros

Report à nouveau antérieur : -1 966 euros

Au compte "report à nouveau" -4 078 euros

S'élevant ainsi à -6 044 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

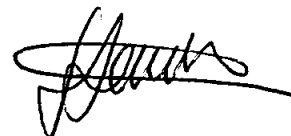
L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

VIRGINIE THANH



LA GRANGE
Société par actions simplifiée
au capital de 13 000 euros
Siège social : 20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD, 75011 PARIS 11
840 697 841 RCS PARIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 MARS 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2022

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à -4 078 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -4 078 euros

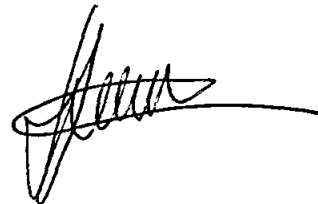
Report à nouveau antérieur : -1 966 euros

Au compte "report à nouveau" -4 078 euros

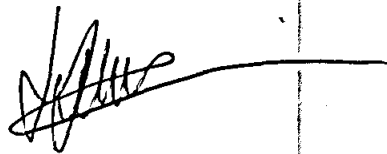
S'élevant ainsi à -6 044 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Présidente



copie certifiée conforme



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

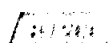
SASU LA GRANGE

20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11



A2D EXPERTISE & CONSEIL

Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables
de Toulouse Midi Pyrénées

 MAZAMET

Tél. 05.63.61.13.38

brunct@a2d81.fr

www.a2d81.fr

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexes



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	5 375			5 375
Immobilisations corporelles	34 197			34 197
Immobilisations financières	3 125	422		3 547
Total	42 697	422		43 120
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 218	1 075		3 293
Immobilisations corporelles	11 627	5 259		16 885
Immobilisations financières				
Total	13 845	6 334		20 178
ACTIF NET				22 941

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			422	422
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			422	422
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	2 082	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	2 082	

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 87 133 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 297		3 297
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	83 835	83 835	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	87 133	83 835	3 297
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 116 497 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	108 561	18 453	66 665	23 442
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 409	6 409		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 527	1 527		
Produits constatés d'avance				
Total	116 497	26 389	66 665	23 442
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	83 379			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 243			
(**) Dont envers les associés	1 527			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 527 euros.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU LA GRANGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 123 453 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 078 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU LA GRANGE		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD 75011 PARIS 11			
Numéro SIRET*		84069784100020			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 30/09/2022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial*				
	Autres*	014	5 375	016	3 292
	Immobilisations corporelles*	028	34 197	030	16 885
	Immobilisations financières* (1)	040	3 547	042	3 547
	Total I (5)	044	43 119	048	20 178
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises *	060	12 336	062	12 336
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068		070	
	Autres* (3)	072	83 835	074	83 835
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	4 340	086	4 340
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	100 511	098	100 511
	Total général (I + II)	110	143 631	112	123 453
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	13 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132
	Report à nouveau			134	(1 965)
	Résultat de l'exercice			136	(4 078)
	Provisions réglementées			140	
		Total I			142
	Provisions pour risques et charges			Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	108 560
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	6 409
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)		169	1 526	172
	Produits constatés d'avance			174	
		Total III			176
	Total général (I + II + III)			180	123 453
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegis Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 902 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU LA GRANGE		Neant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30/09/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	83 449	
	Production vendue	biens	215	214		
		services*	217	218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	19	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	83 469	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	234	54 376	
	Variation de stocks (marchandises)*		236	236	7 586	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240	240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	242	26 386
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	244	244	964
	Rémunérations du personnel*			250	250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	252	
	Dotations aux amortissements*			254	254	6 333
	Dotations aux provisions			256	256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259	260	262	2	
Total des charges d'exploitation (II)				264	95 650	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(12 180)	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers	(III)	280	280	161	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	290	18 000	
	Charges financières	(V)	294	294	394	
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	300	9 664	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(4 078)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	4 078
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	318		
	Provisions non déductibles*		322	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)		324	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des crédits d'associés	247	330	330		
	Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et le cas échéant	(Part des loyers dispensée de rembourser (art. 239 sexies B))	249	251	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	997		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44, sixies)	986	ZFU (44, octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	JEI (44, sixies A)	989			
ZRD (44, septies bis)	127	ZRR (44, quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, quinquies)	991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44, quinquies bis)	345	Zone de développement prioritaire (44, septies bis)	993			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44, septies bis)	992					
Deductions	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art. 39, decies C)	647	350
		Déduction exceptionnelle (art. 39, decies D)	655	Dont déduction exceptionnelle (art. 39, decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39, decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art. 39, decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39, decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art. 39, decies G)	649	
		Déduct* exception simulateur de confiance (art. 39, decies E)		641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	4 078
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 1 965 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	4 078